



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ARDENNES

COMMUNE DE BLAGNY

COMMUNE DE BLAGNY
Séance du 05 juillet 2022 – n° 2022-07-02

L'an deux mil vingt-deux et le 05 juillet, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LUKOWSKI Théodor, Maire.

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		
30/06/2022		
Date d'affichage		
30/06/2022		

Présents : Mesdames CHARLIER Catherine, DE CHECCHI Marie-France, LUCAS Monique, PRUD'HOMME Catherine, SZYMANSKI Nadège, WATRIN Marie-Odile, Messieurs BROCARD Michel, HENRY Pascal, LUKOWSKI Théodor, ROBERT Jean-Michel.

Absents excusés : Monsieur Sylvain GUILLAUME, Monsieur COEN Jean-Jacques avec pouvoir à Madame DE CHECCHI Marie-France, Madame LUCAS Véronique avec pouvoir à Madame SZYMANSKI Nadège, Monsieur STASIAK Patrick avec pouvoir à Monsieur LUKOWSKI Théodor.

Absents non excusés : Monsieur BRAUX Claude.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHARLIER.

OBJET DE LA DELIBERATION

Maintien de l'affichage

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un arrêté préfectoral permet de ne plus afficher les comptes-rendus du conseil. Les intéressés devront se rendre sur l'application numérique permettant de rendre compte des différentes délibérations. Seule une décision du conseil municipal permet de maintenir les décisions d'affichage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les panneaux d'affichage.

Pour extrait certifié conforme,
Blagny, le 11 juillet 2022
Le Maire,
Théodor LUKOWSKI

Théodor LUKOWSKI

THEODOR LUKOWSKI
2022.07.12 11:52:26 +0200
Ref:20220712_114204_1-1-O
Signature numérique
le Maire